

Directeur(trice) de maison d'enfants



Formation de chef d'entreprise 2016-2017

2 ANS

Description du métier propre au réseau IFAPME

Cette formation s'adresse à toute personne visant la direction d'une maison d'enfants.

Une maison d'enfants est une structure adaptée sous contrôle de l'ONE et qui, le plus souvent, accueille un groupe de 9 à 24 enfants de 0 à 36 mois. Le directeur de maison d'enfants vise à assurer, en étroite collaboration avec les parents, le bien-être et l'épanouissement global des enfants accueillis dans un cadre approprié à leur âge.

Aptitudes

A l'issue de la formation "Directeur de maisons d'enfants", le diplômé de l'IFAPME sera capable d'accueillir des enfants et de les prendre en charge, c'est-à-dire :

- de construire un projet d'établissement viable financièrement,
- d'aménager un milieu d'accueil de qualité,
- d'accompagner dans leur développement psychomoteur, affectif, intellectuel et social les enfants qui lui seront confiés,
- de constituer et animer une équipe d'accueillant(e)s de manière harmonieuse,
- de réaliser un projet d'accueil en conformité avec les exigences de l'ONE et de s'inscrire dans une dynamique de mise en œuvre et d'amélioration continue du projet éducatif,
- de créer des partenariats ouverts vers l'extérieur,
- de gérer administrativement un milieu d'accueil,
- de prévenir et gérer un accident pouvant survenir dans un milieu d'accueil.

Qui peut suivre cette formation de chef d'entreprise ?

- Avoir 18 ans au 31 décembre de l'année d'inscription
- Être porteur d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.), ou
- Être titulaire du diplôme de puéricultrice, d'accueillante d'enfants ou auxiliaire de l'enfance ou
- Être déjà agréé par l'ONE comme accueillante d'enfants (autonome ou conventionnée) avec expérience professionnelle effective ou
- Être dans la profession de l'accueil de la petite enfance depuis 3 ans au moins

Pour ces deux dernières conditions, un dossier écrit justificatif doit être présenté au Conseiller pédagogique de l'IFAPME pour accord.

Inscription

245 euros /année

Date limite d'inscription : Fin octobre
Dans la limite des places disponibles.

Coûts supplémentaires

L'acquisition des manuels, photocopies et/ou du petit matériel pour les travaux pratiques est à charge de l'étudiant

Formation en 2 ans

Les cours sont donnés à Arlon:

- En 1^{ère} année, le lundi
et le mercredi de 18h20 à 21h50
- En 2^{ème} année, le jeudi
de 18h20 à 21h50

Centre IFAPME Luxembourg

Rue de la Scierie, 32
6800 LIBRAMONT
Tél : 061/22 33 36
Fax : 061/22 53 82

Avenue Patton, 10
6700 ARLON
Tél : 063/22 74 19
Fax : 063/57 20 42

Avenue de France, 6
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Tél : 0479/766 461
Fax : 061/22 53 82

lux@ifapme.be
www.luxembourg.ifapme.be
Numéro vert 0800/90133

Matière 1^{ère} année	
Etablir un projet d'accueil :	
Les espaces d'accueil	10h
Soins – santé	14h
L'alimentation	18h
L'épanouissement affectif, cognitif, psychologique, social d'un enfant de 0 à 3 ans	20h
Le projet éducatif le code de qualité de l'ONE	4h
La maltraitance	8h
La relation de confiance avec les parents	6h
La communication verbale et non verbale	20h
La prévention des accidents	8h
1ers soins et secourisme	20h
Activités et psychomotricité	6h
Gérer la responsabilité - assurances et gérer l'accueil du point de vue administratif, financier, fiscal et social :	
Marketing, implantation	6h
Gestion administrative	10h
Gestion financière	16h
Esprit d'entreprendre	8h
Droit, comptabilité, fiscalité	32h
Assurer une maison d'enfants	10h
Se situer dans l'environnement de la petite enfance	12h
Gérer le personnel d'une maison d'enfants	14h
Analyse des pratiques de terrain	10h
Encadrement examen C	4h
	256h

Matière 2^{ème} année	
Etablir un projet d'accueil :	
Soins – santé	14h
L'épanouissement affectif, cognitif, psychologique, social d'un enfant de 0 à 3 ans	20h
Le projet éducatif le code de qualité de l'ONE	12h
Bien-être du personnel et de la direction	6h
Activités et psychomotricité	16h
Gérer la responsabilité - assurances et gérer l'accueil du point de vue administratif, financier, fiscal et social :	
Gestion administrative	12h
Gestion financière	16h
Législation sociale	20h
Analyse des pratiques de terrain	10h
Encadrement examen C	8h
	134h



Stage obligatoire : **OUI**

Stage d'immersion dans un milieu d'accueil de la petite enfance agréé par l'ONE :

3 semaines

Sont considérées comme heures de stages :

Convention de stage et/ou contrat de travail ou assimilé :

Voir norme IFAPME, avec les délégués à la tutelle

063/22.48.24 (Arlon)

061/23.95.01 (Libramont)

Attestation d'expérience d'encadrement d'enfants de min. 3 semaines dans le milieu

En fin de cycle, en plus des examens de fin de modules, vous devrez réussir une épreuve terminale (examen C).

TFE : Présenter devant jury un projet d'accueil et d'installation en tant que directeur(trice) de maison d'enfants.

Diplôme

À la fin de la formation, vous obtenez un diplôme qui est homologué par la Communauté Française et répond aux lois d'accès du métier.

Conditions de réussite

- **2/3 des présences pour pouvoir être délibéré**
- **50% de réussite à chaque module**
- **60% de moyenne au total**
- **60% de réussite à l'Examen C (de fin de formation)**

En convention de stage : présence obligatoire à tous les cours.

Remarques

Le programme de cours a été conçu en étroite collaboration avec l'ONE, néanmoins la réussite de la formation n'implique pas automatiquement l'accord de l'ONE pour s'installer comme Accueillante.

Lors de l'inscription, veuillez-vous munir des documents suivants :

- Photocopie du diplôme requis.
- Photocopie de votre carte d'identité
- Minerval : **245 €**
- Seuls les dossiers complets seront acceptés.

